Publié sur actualites/votre-demande-de-retraite-inter-regimes-evolue (https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/votre-demande-de-retraite-inter-regimes-evolue)

Votre demande de retraite inter-régimes évolue

07 octobre 2019

Le 22 octobre prochain, la demande de retraite inter-régimes sur le site info-retraite.fr évolue pour offrir un service aux fonctionnalités améliorées.

Si vous avez commencé votre demande de départ à la retraite sur ce site, vous avez jusqu'au 22 octobre pour la terminer. Au-delà de cette date, votre brouillon ne sera pas conservé. La mise en place des nouvelles fonctionnalités du service n'aura pas de conséquence sur les demandes en ligne terminées avant le 22 octobre, même si elles sont en cours de traitement dans vos régimes de retraite.

Si vous ne pouvez pas terminer votre demande d'ici le 22 octobre, vous pourrez la refaire sur le site info-retraite.fr dès la réouverture du service, le 23 octobre.